

Accord CE/Ancienne République yougoslave de Macédoine ARYM: services aériens, remplacement des accords bilatéraux par un accord communautaire

2005/0146(CNS) - 22/11/2005

La commission adopte le rapport de son président, Paolo COSTA (ADLE, IT), et approuve la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine concernant certains aspects des services aériens.